



MAJ 23/04/2020

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'ORGANISME DE FORMATION **« MARIONNETTSSIMO »**

I- DÉFINITIONS

On appelle **stagiaire** toute personne physique ou morale formulant une demande de formation auprès de Marionnettissimo.

On appelle **stagiaire** la personne participant à la formation commandée.

II- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du stagiaire, et notamment sur toutes conditions générales d'achat du stagiaire.

III- DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour les personnes morales, Marionnettissimo fait parvenir à l'organisme financeur, une convention simplifiée de formation professionnelle telle que prévue par la loi.

Pour les personnes physiques, Marionnettissimo fait parvenir au stagiaire, une convention individuelle simplifiée de formation professionnelle telle que prévue par la loi. Le stagiaire s'engage à retourner cette convention signée sous trois semaines à compter de l'envoi.

IV- TARIFS

En application des dispositions des articles 202 A et 202 B du Code Général des Impôts, Marionnettissimo bénéficie d'une exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511. Tous les prix sont indiqués nets de taxes. Tout stage commencé est entièrement dû. Sauf indication contraire, les repas et hébergements ne sont pas compris dans le prix de la formation.

V- RÈGLEMENTS

Pour les personnes morales de droit privé, Marionnettissimo s'engage à faire parvenir une facture, revêtue de sa signature et de son cachet, une fois la prestation de formation réalisée, correspondant à la somme indiquée sur le devis relatif à l'action de formation.

En cas de prise en charge totale par le stagiaire, le chèque de caution est encaissé par Marionnettissimo avant le début de la formation.

La somme restante sera due à Marionnettissimo à l'issue de l'action de formation.

Marionnettissimo s'engage à adresser une facture acquittée au stagiaire dès que la formation aura été définitivement réglée

VI- INSCRIPTIONS

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, l'effectif est limité. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Si la demande dépasse l'effectif maximal fixé à 12 stagiaires, Marionnettissimo, en accord avec les formateurs, effectuera une sélection afin d'assurer la cohérence des profils composant le groupe de stagiaires.

VII - CONVOCATIONS ET DEROULEMENT DES STAGES

Marionnettissimo adresse une convocation par mail ainsi que les informations générales liées à la formation avant le début du stage.

VIII - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations que communique le stagiaire lors de l'inscription sont nécessaires à Marionnettissimo pour le traitement administratif du dossier.

Conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces données. Pour exercer ce droit, le stagiaire adresse un courrier à Marionnettissimo – Place de la mairie – Appartement des professeurs -31170 TOURNEFEUILLE.

IX- DISPOSITIONS DIVERSES

Si certaines des dispositions des présentes conditions générales de vente étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront alors réputées non écrites mais les autres dispositions n'en garderont pas moins toute leur force et leur portée.

X- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – COPYRIGHT

Les documents remis au cours de la formation constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le stagiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit du responsable de Marionnettissimo.

XI - OBLIGATIONS

Dans le cadre de ses prestations de formation, Marionnettissimo a une obligation de moyens et non de résultats.

XII- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Toulouse seront seuls compétents pour régler le litige. Le droit français est seul applicable.